



Retrouvez ce bulletin sur le site de [FREDON Grand Est](#) et de la [DRAAF Grand Est](#).

Recevez gratuitement le BSV JEVI en vous abonnant sur le site internet de la [CRAGE Grand Est](#).



## A RETENIR CETTE SEMAINE

- **Réseau d'observateurs**  
Rejoignez le réseau d'observateurs du BSV JEVI !
- **Jardins ornementaux**  
Buis : pyrale  
Rosier : chenille arpeuteuse, tache noire, tenthrède rouleuse des feuilles
- **Arbres et arbustes**  
Sapin : puceron noir  
Tilleul : punaise
- **Vergers**  
Cerisier : chenille arpeuteuse, puceron noir,  
Citronnier : puceron  
Poirier : érinose  
Pommier : chenille arpeuteuse, cossus gâte-bois, puceron vert  
Prunier : gazé, hoplocampe, puceron
- **Organisme de quarantaine prioritaire**  
Les capricornes asiatiques : *Anoplophora sp*
- **Auxiliaires**
- **Espèces à enjeux sur la santé humaine**  
Chenilles de processionnaires du pin et datura stramoine
- **Actualités**  
Formations Espèces à Enjeux sur la Santé Humaine (EESH)
- **Observations ponctuelles biodiversité**
- **Note nationale biodiversité**  
Abeilles-pollinisateurs



## Réseau d'observateurs

### Rejoignez le réseau d'observateurs sans plus attendre !

Nous sommes toujours à la recherche d'observateurs.

#### Pourquoi rejoindre ce réseau ?

- Pour contribuer au bulletin en faisant remonter des observations et informations de terrain, selon ses propres disponibilités,
- Pour bénéficier de sessions de sensibilisation gratuites sur les organismes suivis, pour monter en compétences,
- Pour faire partie d'un riche réseau comprenant des agents de collectivités, de professionnels d'espaces verts, de gestionnaires d'espaces publics, de particuliers...

Pour vous inscrire, remplissez le formulaire en cliquant sur le bouton ci-dessous :



## Jardins ornementaux

### 1. Buis

#### a. Pyrale du buis

##### Observation

Des dégâts ainsi que des chenilles de pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) à différents stades ont été observés à Monthelon (51), Nancy (54), Belleville-sur-Meuse (55) et Alincourt (08).

##### Description et symptômes

Les premiers dégâts associés sont visibles : défoliation à partir des feuilles basses ou cachées de la lumière (insecte lucifuge) et fils soyeux.



Crédit : S. LOBREAUX

## Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte curative : Il est possible de récolter les larves à la main, ou avec un aspirateur. Nettoyer ensuite les buis et composter les déchets végétaux après les avoir broyés. Il existe des insectes parasitoïdes des chenilles, comme *Trichogramma brassicae*. La capture des papillons mâles peut se faire d'avril à octobre, avec un piège attractif doté d'un diffuseur de phéromones sexuelles.
- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (*Bacillus thuringiensis*). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-après : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>.



## 2. Rosier

### a. Chenille arpeuteuse

#### Observation

Des chenilles arpeuteuses ou cheimatobie (*Operophtera brumata*) et leurs dégâts foliaires ont été observés sur rosier à Reims (51).

#### Description et symptômes

La chenille passe par 5 stades et se développe en 40 jours. C'est elle qui occasionne les dégâts. Elle perce puis dévore entièrement le limbe des feuilles, les bourgeons et fleurs. Au dernier stade de son développement elle peut également creuser des cavités profondes dans les fruits. Il y a une génération par an.

#### Prophylaxie et lutte biologique

- Pas de lutte nécessaire car les plantes ont actuellement un volume foliaire suffisant pour diluer les dégâts.



Crédit : A. SOWINSKI

### b. Tache noire

#### Observation

Des symptômes de la maladie des taches noires ont été observés sur rosier à Alincourt (08).

#### Description et symptômes

Présence de taches arrondies, violacées puis noires et enfin dessèchement des feuilles et défeuillaison prématurée. Les symptômes sont observables dès le mois de mai.

#### Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : planter des variétés tolérantes ou résistantes. Éviter d'arroser le feuillage. Ramasser les feuilles tombées à terre.
- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (soufre). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-dessous : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>.



Crédit : V. TADDEI



## c. Tenthrede rouleuse des feuilles

### Observation

Des symptômes de présence de tenthrèdes rouleuses de feuilles (*Blennocampa pusilla*) ont été observés sur rosier à Reims (51).

### Description et symptômes

Au printemps et en été, les feuilles sont enroulées. Les larves sont claires avec des pattes thoraciques. Il s'agit de fausses chenilles car l'adulte est un hyménoptère.

### Prophylaxie et lutte biologique

Lutte inutile.



Crédit : A. SOWINSKI



## Arbres et arbustes

### 1. Sapin

#### a. Pucerons noirs

### Observation

Des pucerons noirs (*Cinara curvipes*) ont été observés sur tronc de sapin à Reims (51).

### Description et symptômes

Au printemps, les colonies sont principalement présentes sur la tête et sur les branches du tiers supérieur des sapins tandis qu'elles sont plus bas sur le tronc et sur les branches basses à l'automne. Cette espèce produit plusieurs générations par année. L'hibernation s'effectue au stade d'œuf. À partir de la fin mai, les œufs éclosent et des colonies denses de plusieurs centaines d'individus commencent à apparaître sur les branches des arbres. Lorsque les populations sont nombreuses, on peut observer un noircissement des nouvelles pousses.

Les larves (voir photo) mesurent environ 2 mm à maturité, sont de forme semblable à l'adulte et le corps est recouvert d'une fine couche de cire. L'adulte mesure de 3,4 à 5,5 mm, le corps est en forme de poire, la coloration est brun foncé à gris-noir, et les pattes sont orangées et les fémurs postérieurs sont arqués.

### Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte curative : limiter les interventions et l'utilisation d'insecticides à large spectre pour protéger les prédateurs naturels.



Crédit : P. HESSE



Crédit : B. DRANSFIELD  
& B. BRIGHTWELL

## 2. Tilleul

### b. Punaise

#### Observation

Des punaises de la lavatère (*Oxycarenus lavaterae*) ont été observées sur tronc de tilleul à Reims (51).

#### Description et symptômes

D'octobre à mars, à 1 m du sol et plus, on peut observer des amas noirâtres mesurant jusqu'à 1 m de long et 2 cm d'épaisseur, constitués par des centaines d'insectes agglomérés. Les adultes (voir photo ci-après) mesurent entre 4,5 et 6 mm. Ils sont de couleur rouge brique avec une membrane blanche et un avant-corps noir. Les larves sont identiques mais plus petites.



#### Prophylaxie et lutte biologique

- Seuil de nuisibilité : uniquement inesthétique. Ces punaises se réfugient sur les écorces en fin d'été et durant la morte saison. Elles ne présentent aucun risque, ni pour l'arbre, ni pour l'humain (ne piquent pas et ne sont pas allergisantes).
- Aucun traitement insecticide n'est justifié.



## Verger

## 1. Cerisier

### a. Chenille arpenreuse

#### Observation

Des chenilles arpenreuses ou cheimatobie (*Operophtera brumata*) et leurs dégâts foliaires ont été observés sur cerisier à Reims (51).

#### Description et symptômes

Se reporter à la partie [Jardins ornementaux](#) → [Rosier](#) → [Chenille arpenreuse](#).



## b. Puceron noir du cerisier

### Observation

Des pucerons noirs (*Myzus cerasi*) ont été observés sur cerisier à Wasselone (67).

### Description et symptômes

Présence sur les feuilles de mouchetures, crispations, enrroulements, miellat et fumagine. Des colonies d'insectes noirs sont observables.

### Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : laisser agir les auxiliaires naturels (coccinelles, chrysopes) avant la migration estivale des pucerons (en juin). Raisonner les apports d'engrais azotés et proscrire les élagages systématiques ainsi que les tailles trop courtes.
- Lutte curative : supprimer les pousses infestées.



## 2. Citronnier

### a. Pucerons

### Observation

Des pucerons ont été observés sur des fleurs de citronnier à Reims (51).

### Description et symptômes

Décoloration et réduction de croissance, avortement des fleurs, dessèchement, miellat, fumagine. Présence de colonies de petits insectes.

### Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : laisser agir les auxiliaires naturels (coccinelles, chrysopes) avant la migration estivale des pucerons (en juin). Raisonner les apports d'engrais azotés et proscrire les élagages systématiques ainsi que les tailles trop courtes.
- Lutte curative : supprimer les pousses infestées.



## 3. Poirier

### a. Erinose

#### Observation

De l'érinose du poirier a été observée à Neufgrange (57) et Wasselonne (67).

#### Description et symptômes

Il s'agit d'un microscopique acarien (*Eriophyes pyri*) qui va provoquer, par ses piqûres, l'érinose du poirier. Des petites galles sont formées sur les deux faces des feuilles, leur coloration est d'abord verte claire, parfois rouge et devient brune et noire par nécrose. La face inférieure des feuilles est tapissée de poils abritant les adultes, œufs et larves.

#### Prophylaxie et lutte biologique

Aucune intervention n'est justifiée sur des arbres adultes.

- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (soufre). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-dessous : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>.



## 4. Pommier

### a. Chenille arpeuteuse

#### Observation

Des chenilles arpeuteuses ou cheimatobie (*Operophtera brumata*) et leurs dégâts foliaires ont été observés sur pommier à Reims (51).

#### Description et symptômes

Se reporter à la partie [Jardins ornementaux](#) → [Rosier](#) → [Chenille arpeuteuse](#).



### b. Cossus gâte-bois

#### Observation

Des chenilles de cossus gâte-bois (*Cossus cossus*) ont été observées sur pommier à Courcelles-sur-Nied (57) et au sol à Verdun (55).

#### Description et symptômes

Il s'agit d'une grosse larve couleur lie de vin aux flancs jaune clair qui mesure entre 6,5 cm et 9 cm de long à son dernier stade. La chenille dégage une odeur de vieux cuir. Les symptômes sur les arbres sont le dépérissement, des traces de zones rongées par la chenille rougeâtre au pied de l'arbre et des cassures.



### Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : laisser agir les auxiliaires naturels (oiseaux, hyménoptères parasitoïdes, mycose de chrysalide).
- Lutte curative : dès détection des galeries, tuer les larves en enfonçant une tige de cuivre ou un fil de fer souple à l'intérieur.

Pour aller plus loin : [cliquer ici](#)

### c. Puceron vert du pommier

#### Observation

Des pucerons verts du pommier (*Aphis pomi*) ont été observés à Alincourt (08).

#### Description et symptômes

Les feuilles et les pousses sont recouvertes de pucerons vert clair, présence de miellat et voire de fumagine. Les feuilles peuvent s'enrouler et cela peut induire une réduction de la croissance.

#### Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : laisser agir les auxiliaires naturels (coccinelles, chrysopes). Raisonner les apports d'engrais azotés et proscrire les élagages systématiques ainsi que les tailles trop courtes.
- Lutte curative : supprimer les pousses infestées.



Crédit : S. LOBREAUX

## 5. Prunier

### a. Gazé

#### Observation

Des chenilles de Gazé ou la Piéride de l'aubépine (*Aporia crataegi*) ont été observées sur prunier à Reims (51).

#### Description et symptômes

On reconnaît les chenilles de cette espèce à leur dessous gris clair et à leur dessus noir et orangé. Les jeunes chenilles vivent en groupe dans une toile de soie tissée sur les branches de leur arbre-hôte. Au printemps, elles grignotent les premiers bourgeons de leur plante hôte.

Ces chenilles ne sont pas urticantes et sont inoffensives pour l'humain et les animaux domestiques !



Crédit : P. HESSE

### Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : laisser agir les prédateurs naturels (mésanges, mouches et guêpes parasitoïdes).
- Lutte curative : déplacer le groupe de chenilles sur une aubépine ou un prunellier qui sont également ses plantes hôtes.

### b. Hoplocampe

#### Observation

Des larves d'hoplocampes (*Hoplocampa sp*) ont été observées sur prunier à Reims (51).

#### Description et symptômes

Les hoplocampes des prunes sont de « fausses petites guêpes ». Plus précisément, il s'agit d'hyménoptères phytophages. Ils sont également connus sous le nom de ver du cordonnier. La perforation de la larve sur le fruit, parfaitement circulaire comme causée par un poinçon de cordonnier, est en effet très caractéristique de ce ravageur. Les fruits perforés tombent au sol. L'intérieur de ces fruits présente une galerie : l'amande du jeune noyau a été dévorée. Si la larve est encore présente, elle dégage une odeur caractéristique de punaise lorsqu'on l'écrase entre les doigts.



Crédit : A. SOWINSKI

#### Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : surveiller la présence et le vol avec des pièges blancs englués qui doivent être posés avant le stade bouton.
- Lutte curative : le piégeage de masse réduit les dégâts sur parcelles peu infestées.

Pour aller plus loin : [cliquer ici](#)

### c. Pucerons

#### Observation

Des pucerons verts du prunier (*Brachycaudus helichrysi*) ont été observés à Alincourt (08) et à Wasselonne (67).

#### Description et symptômes

Présence sur les feuilles de mouchetures, crispations, enroulements, miellat, fumagine. Et colonies d'insectes verts.

#### Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : laisser agir les auxiliaires naturels (coccinelles, chrysopes). Raisonner les apports d'engrais azotés et proscrire les élagages systématiques, les tailles trop courtes.
- Lutte curative : supprimer les pousses infestées.

Pour aller plus loin : [cliquer ici](#)



Crédit : Y. MULLER



## Organisme de Quarantaine Prioritaire

### *Anoplophora sp (OQP)*

Le capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) est présent en Europe depuis le début des années 2000. Depuis lors, des contaminations et foyers d'infestations isolés sont régulièrement signalés en Allemagne, en **France**, en Italie, aux Pays-Bas, en Suisse ou en Angleterre. En France, un premier foyer avait été détecté en 2003 à Gien (Loiret). Depuis, quatre autres foyers de capricorne asiatique ont été déclarés dans différentes régions. Trois ont été éradiqués avec succès, à Sainte-Anne-sur-Brivet (Loire-Atlantique en 2010), à **Strasbourg** (Bas-Rhin en 2019) et en Haute-Corse (Bastia, Furiani, Biguglia en 2022). Deux autres font l'objet de mesures d'enrayement, celui de Gien et celui de Divonne-les-Bains (Ain) détecté en 2016.

→ Pour aller plus loin : [cliquer ici](#)



Le capricorne asiatique des agrumes (*Anoplophora chinensis*) est beaucoup moins répandu dans le monde que le précédent. Sa première colonisation en Europe a été découverte en Italie en 2000. Ce ravageur a ponctuellement été détecté dans d'autres régions d'Italie et en Suisse. En France, un premier foyer de ce capricorne a été découvert en juillet 2018 dans un jardin privé sur la commune de Royan (Charente-Maritime) et dans d'autres jardins jusqu'à l'été 2019. Les quatre années de surveillance par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine, avec une équipe cynophile spécialisée qui venait deux fois par an, n'ont pas révélé la présence de capricornes asiatiques, ni de symptômes laissant suspecter sa présence dans la zone de surveillance. Le foyer est donc désormais considéré comme éradiqué.

→ Pour aller plus loin : [cliquer ici](#)



### Les symptômes observables sont les suivants :

- La présence de **sciure à la base du tronc** ou dans les fourches des arbres
- Des **incisions et encoches de ponte**
- Des **trous d'émergence parfaitement circulaires** (diamètre 10-15 mm) généralement à la base du tronc, dans l'écorce et/ou les renforts racinaires
- Des **suintements** de sève au niveau des perforations
- **L'écorce décapée** sur les jeunes rameaux
- Du **dépérissement** et du **dessèchement** de certaines branches voire de l'arbre entier



### Les mesures préventives

La principale mesure préventive consiste à **empêcher l'introduction d'organismes de quarantaine** en respectant les dispositions en matière d'importation et de contrôles. Dans le cas présent, il s'agit des :

- Dispositions d'importation pour les emballages en bois : norme internationale pour les mesures phytosanitaires 15 (norme NIMP-15). Le bois d'emballage (palettes notamment) doit être soumis à un traitement thermique afin d'éliminer tous les organismes nuisibles puis marqué selon cette norme.
- Dispositions d'importation pour les plantes vivantes :
  - L'importation en provenance de pays situés en dehors de l'UE de toute plante est soumise à une réglementation stricte. En particulier, certaines espèces végétales sont interdites d'entrée dans l'UE, toutes celles autorisées doivent être accompagnées d'un certificat phytosanitaire qui sera exigé à l'entrée dans l'Union européenne.
  - À l'intérieur des frontières de l'UE, le mouvement de jeunes arbres ou de tout plant végétal ne peut s'effectuer qu'accompagné d'un Passeport Phytosanitaire (étiquette officielle), émis sous couvert de chaque ministère chargé de l'agriculture en Europe.

### La surveillance annuelle

Les services de l'Etat mettent en œuvre chaque année des **prospections ciblées des végétaux hôtes sur le territoire national**. Cette surveillance consiste en des inspections visuelles des arbres potentiellement hôtes de ces nuisibles, y compris au moyen de jumelles ou de nacelles élévatrices, en cas de suspicion.

Si l'on reconnaît ces insectes ou si l'on a un doute sur leur identification, il faut le capturer et s'adresser rapidement à votre Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), en envoyant une photo, en précisant le lieu de l'observation et la plante concernée.

### Les mesures de lutte

Un arbre portant les symptômes d'attaques de l'un de ces capricornes doit être **abattu** dans les plus brefs délais et **brûlé** (dans la mesure du possible).

Dans les zones avec des foyers en cours de gestion, les **inspections visuelles sont renforcées** et s'accompagnent de **campagnes de recherche à l'aide de chiens renifleurs spécialisés**. Cette lutte s'effectue sous le contrôle des agents de l'État ou de son délégataire (FREDON).



Crédit : DRAAF

*Intervention en août 2022 d'une équipe cynophile pour la surveillance du Port de Huningue et du Port autonome de Strasbourg.*



## Auxiliaires

Les auxiliaires suivants ont été observés :

Lieu(x)	Auxiliaire	Stade	Ravageur prédaté
<b>Reims (51)</b>	Coccinelle à damier	Adulte	Pucerons, psylles
<b>Neufgrange (57)</b>	Mésanges	Adulte	Insectes



Crédit : A. SOWINSKI



Crédit : LPO

➔ Comment fabriquer un nichoir pour mésange charbonnière ? [Cliquer ici](#)



## Espèces à enjeux sur la santé humaine

### 1. Processionnaires du pin

#### Observation

Des processions de chenilles de processionnaires du pin ont été observées à Monthelon (51).

#### Description et symptômes

Processions de chenilles en file indienne sur le sol, ou présence de chenilles dans les pièges à colliers présents sur les pins. Elles descendent des arbres pour aller s'enterrer dans le sol, afin de se nymphosier pour devenir papillon. Faire attention aux enfants, mais aussi aux chiens et autres animaux de compagnie qui peuvent plus facilement établir un contact avec les chenilles qui sont au sol. Les symptômes peuvent être dangereux pour l'animal allant jusqu'à une nécrose de la langue. Si votre animal entre en contact avec des chenilles de processionnaires du pin, consultez un vétérinaire en urgence.



Credit : Observatoire des chenilles processionnaires

#### Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte curative : Mise en place d'écopièges, ou pièges à collier. Piège à phéromone qui cible les papillons mâles lors du vol. Ou encore l'échenillage mécanique : cette méthode consiste à faire enlever les nids présents par un professionnel.
- Lutte biologique : Les mésanges sont des prédatrices naturelles des chenilles processionnaires du pin. L'installation de nichoirs à proximité des arbres atteints permet de sédentariser les mésanges et de lutter durablement contre les chenilles.

Pour plus de renseignements sur les chenilles de processionnaires : [cliquez ici](#)



## 2. Le datura stramoine

### Observation

Actuellement le datura est au stade de germination. C'est à ce stade qu'il peut également être confondu avec d'autres plantes qui sont comestibles. On en retrouve partout dans le Grand Est mais surtout en Alsace, en bord de route ou proche de cultures. Il s'agit d'une problématique montante à tel point qu'un groupe de travail regroupant de nombreux acteurs s'est monté en Alsace et un plan d'action est en cours d'élaboration.

### Description et symptômes

Le datura stramoine est une plante introduite d'Amérique du Nord (Mexique) qui est commune en Europe, et en France principalement dans le Sud-Ouest. Il s'agit d'une espèce envahissante, qui peut produire jusqu'à 500 graines par fruit, pouvant persister jusqu'à 10 ans dans le sol. Toutes les parties de la plante sont toxiques du fait de la présence d'alcaloïdes, en particulier dans les graines. L'ingestion de datura, même en très petite quantité, peut provoquer des troubles hépatiques, nerveux et sanguins plus ou moins graves (troubles de la vue, confusion mentale, tachycardie, ...) pouvant aller jusqu'à la mort. Cette plante présente également un impact économique en cultures, car elle va concurrencer les cultures estivales (maïs, soja, tournesol, maraîchage) et engendrer une baisse des rendements, ainsi qu'une contamination des récoltes.



Crédit : V. TADDEI

### Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : ne pas laisser les sols à nu dans les massifs ou lors de chantiers, en paillant ou en installant un couvert transitoire. En période de grenaison, le nettoyage systématique des engins et des équipements limitera la dissémination des graines. Et surtout ne pas transporter de terre depuis une zone contaminée, en cas de travaux il est possible d'intégrer une clause sur le datura dans le CCTP (pour plus d'informations : [cliquez-ici](#)).
- Lutte mécanique : Sur de petites surfaces : arrachage des pieds de datura avant la formation des graines en utilisant des gants. Les mettre en tas dans un endroit isolé et les laisser se dégrader. Idéalement, végétaliser la zone avec un couvert végétal dense pour limiter la repousse du datura. Sur de grandes surfaces : réaliser un fauchage le plus ras possible avant la montée en graines.

**ATTENTION : Les pieds ne doivent pas être mis au compost ou sur un tas de fumier, ni brûlés car les fumées sont hallucinogènes et toxiques !**

### Pour plus d'informations

- Fiche sur le datura stramoine de FREDON Grand Est : [cliquez-ici](#)
- Fiche sur le datura stramoine de l'Observatoire des espèces à enjeux : [cliquez-ici](#)
- Fiche sur le datura stramoine du Centre de ressources EEE : [cliquez-ici](#)



## Actualités

### Formez-vous sur les espèces à enjeux sur la santé humaine !

La gestion des **ambrosies** et des **chenilles processionnaires** représente un véritable enjeu de santé publique. Aujourd'hui leur prolifération constitue une menace pour la santé dans le Grand Est.

Depuis 2017, FREDON Grand Est est chargée par l'**Agence Régionale de Santé**, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, de piloter et coordonner le plan d'actions sur les **Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine (EESH)**. Ce plan d'actions s'appuie notamment sur la formation des acteurs concernés.

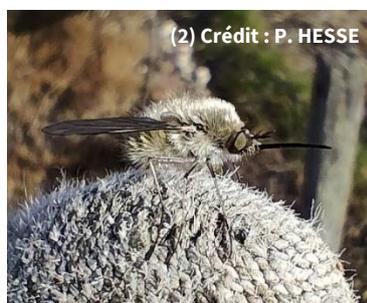
Apprenez à reconnaître ces espèces, les techniques de lutte et les précautions à prendre lors d'une des formations proposées.

Pour consulter le programme et vous inscrire : [cliquez ici](#).



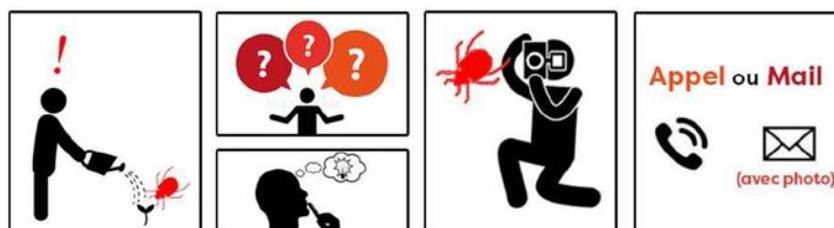
## Observations ponctuelles biodiversité

Lieux d'observation	Insecte observé	Végétaux concernés
Reims (51)	Alyte accoucheur (1)	/
Reims (51)	Bombyle adulte (2)	/
Reims (51)	Crachat de coucou (cicadelle) (3)	Romarin
Saint-Max (54)	Punaises	Vivaces



## Suspicion d'organisme nuisible

Lors d'une découverte d'un organisme nuisible sur vos plantes ou de plantes envahissantes, nous vous conseillons de le prendre en photographie et de nous l'envoyer par mail à FREDON Grand Est, en prenant soin de mentionner la localisation précise, le végétal concerné et la date. FREDON Grand Est est un organisme à vocation sanitaire spécialisé dans le végétal, n'hésitez pas à nous contacter.



Crédit : BSV FREDON Nouvelle-Aquitaine

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau d'espaces verts. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, les observations ne peuvent être transposées telles quelles à tous les espaces verts.

**Observations :** Alincourt (08), Monthelon (51), Reims (51), Nancy (54), Saint-Max (54), Verdun (55), Belleville-sur-Meuse (55), Courcelles-sur-Nied (57), Neufgrange (57) et Wasselonne (67).

**Rédaction et animation :** FREDON Grand Est

**Directeur de la publication :** DRAAF Grand Est

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du BSV JEVI Grand Est du 2 mai 2024 »

Coordination et renseignements : Vanille TADDEI - [vanille.taddei@fredon-grandest.fr](mailto:vanille.taddei@fredon-grandest.fr)

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

 **FREDON  
GRAND EST**

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

## Abeilles - Pollinisateurs

### Des auxiliaires à préserver

## Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

## La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

### Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [[cliquez - Note biodiversité - abeilles sauvages](#)].

*Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : la base de données Toxibeas ([cliquez](#))*

### Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

### Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

**Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque**

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

**Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques**

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [[cliquez - site ecophyto](#)].

### Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

# Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

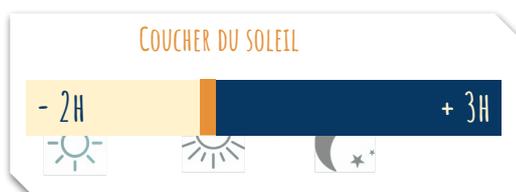
## 1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat ([Clic - Ephy, Guide Phyteis, Phytodata](#))

## 2. Pour les cultures attractives\* en floraison ou les zones de butinage

- [Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021](#)
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
  - Bien lire les mentions d'étiquetage
  - Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison*\*\*
  - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage : à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

\* [Liste des plantes non attractives \(selon l'arrêté\)](#) - clic

\*\* des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants : voir la [Foire aux questions](#) - site du ministère en charge de l'agriculture

## 3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

## 4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'[arrêté ministériel du 4 mai 2017](#) (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est > 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'[arrêté ministériel du 18 décembre 2008](#) pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

# Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

## Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

## Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

## Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

## Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

## Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

*Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.*

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

*Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL<sup>1</sup> Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille<sup>2</sup>, ADA France<sup>3</sup>.*

*1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.*

Contact : [cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr](mailto:cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr)

*Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)*